

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-12-12-3d

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 12 DECEMBRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Carl COIGNARD, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

*Bernard SAUCEROTTE donne procuration à Jordan DARTIER,
Isabelle E SILVA PENDRELICO donne procuration à Sandrine MAZARS,
Jean-Philippe COMPAN donne procuration à Pascale GENIEIS-TORAL,
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne procuration à Jacques BOLINCHES,
Jean-Luc LENOIR donne procuration à Pascal VIVIANI.*

Objet : Acquisition des parcelles cadastrées section BH n° 83 et 84 situées Chemin du Barrage

Par courrier en date du 6 avril 2024, Madame Michèle REVEL et Messieurs Clément et Florian DEZORD sollicitaient Monsieur le Maire pour la vente de leurs parcelles cadastrées section BH n° 83 et 84 situées Chemin du Barrage à Vias d'une superficie de 4 373 m².

Les parcelles BH 83 et 84 sont situées en zone NER au Plan Local d'Urbanisme (PLU) modifié le 24 mai 2022 présentant un risque d'inondation désigné zone rouge Rn au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé par Arrêté Préfectoral n° 214-OI-547 du 3 avril 2014, secteur non urbanisable de la Commune.

La Commune souhaitant maîtriser les propriétés situées dans ce secteur, il a été proposé aux consorts REVEL-DEZORD, par courrier du 27 mai 2024, d'acquérir les parcelles sus référencées au prix de 3 €/m², soit un prix total de 13 119 €.

Par accord écrit en date des 19 et 25 octobre 2024, Madame Michèle REVEL et Messieurs Clément et Florian DEZORD ont émis un avis favorable à cette transaction.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété et des personnes publiques et notamment son article L.3221-1,

VU l'accord sur le prix d'acquisition de 13 119,00 € des parcelles cadastrées section BH n° 83 et 84 situées Chemin du Barrage à Vias d'une superficie totale de 4373 m²,

VU la Commission d'Urbanisme en date du 03 décembre 2024,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à la majorité (27 Pour / 2 Abstentions),

- **APPROUVE** l'acquisition au prix de 13 119,00 € des parcelles cadastrées section BH n° 83 et 84 situées Chemin du Barrage à Vias d'une superficie totale de 4373 m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 18/12/2024

Publié le : 18/12/2024

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS

